



Audition "Service public"

Natalie Rickli,
conseillère nationale, UDC

Mardi, 24 mars 2015
Centre de congrès Allresto, Berne



Definition du service public

Service public:

prestations que l'Etat doit
obligatoirement produire et que le
secteur privé n'offre pas



Ce que l'on attend de la CEFEM

Deux analyses:

- Quelles offres de la SSR sont déjà proposées par des producteurs privés?
 - ▶ *Conclusion: ces offres ne doivent pas être financées via les redevances.*
- Que pourraient offrir/qu'offriraient les producteurs privés si la SSR ne les concurrençait pas moyennant les redevances? (Exemple: 3+ voulait également émettre "Schweizer Talente" et "The Voice of Switzerland", mais la SSR a écarté cette chaîne en surenchérissant)
 - ▶ *Conclusion: ces offres ne doivent plus être financées via les redevances.*

3



Q1: à quelles exigences futures les offres et prestations du service public devront-elles répondre?

- Réflexion fondée sur une définition étroite du service public
- Concentration sur des informations de base élémentaires dans les domaines de la politique, de la société et de l'économie en Suisse et à l'étranger
- Limiter les émissions culturelles et de divertissement au renforcement de la cohésion nationale
- Focaliser sur les manifestations sportives d'importance nationale avec participation suisse ou se déroulant en Suisse

4



Q2: comment réaliser ces exigences?

- Internet n'est pas mentionné dans l'art. 93 cst. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un mandat de service public. Les nouvelles sur internet doivent être laissées aux producteurs privés (la SSR peut offrir ses audiothèques et vidéothèques sur internet)
- La SSR renonce à des émissions qui sont déjà diffusées ou qui pourraient être diffusées par des chaînes privées: les émissions de cuisine, quiz, recherche de talents, shows touristiques, etc. doivent être supprimées
- La SSR renonce à diffuser des films et séries achetés

5



Q2: comment réaliser ces exigences? (suite.)

- Les chaînes radio spécialisées doivent être supprimées
- Les troisièmes chaînes radio SRF doivent être privatisées
- Les troisièmes chaînes SRF-TV en A et F doivent être supprimées
- La SSR réduit d'une manière générale le nombre de ses émetteurs.
- Un élagage des programmes doit être examiné (exemple: thèmes en alternance dans les émissions culturelles et sociétales et non pas des émissions propres de littérature, arts, philosophie, religion, etc.)

6



Q2: Comment réaliser ces objectifs? (suite)

- Sport: vérifier si les producteurs privés peuvent également produire certaines prestations
 - Exemple: 3+ serait prête à diffuser des rencontres internationales de football et des matchs importants de la Champions League et des matchs avec participation de la Suisse.

- Finances
 - Pour réduire les redevances sur la base des mesures proposées ci-dessus, le compte de la SSR doit devenir totalement transparent.

7



Q3: comment peut-on définir, accroître et contrôler la qualité des offres et prestations du service public?

- La qualité ne peut pas être mesurée objectivement. Il est donc important d'assurer une concurrence maximale et de limiter le service public à l'indispensable
- Il est important d'instituer des organes indépendants (par ex., médiateur et AIEP)
- Déplacer la surveillance de l'OFCOM vers le Parlement (le mandat de service public est un mandat politique)
- A l'avenir: participation du Parlement à la fixation des redevances
- Les payeurs des redevances doivent être impliqués; cf. postulat 13.3097

8

Q4: comment évalue-t-on le cadre normatif actuel, soit la réglementation des offres et prestations du service public? Les règles actuelles suffisent-elles? En faut-il d'autres?



- Un contrôle n'est nécessaire qu'en raison des activités de l'Etat dans ce domaine (SSR, concessions aux producteurs privés)
- La réduction des offres publiques réduit aussi les besoins de contrôle
- Les producteurs privés doivent être immédiatement libérés des contrôles et de la bureaucratie
- Il faut examiner l'opportunité d'instituer un organe indépendant en lieu et place de l'OFCOM

9

Conclusions



- Une définition claire et restrictive du service public assure la diversité des médias
- Moins de redevances, de taxes et de régulations pour les consommateurs et les producteurs
- La qualité est garantie par la concurrence et le grand choix

Principe qui doit régir la production du service public:
autant que nécessaire, aussi peu que possible

10